

Décision

Générale

colonial

Décision n° 445 Personnel indigène.

n° 445

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juin 1943

Numéro JO

n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro

15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Moniteur ROBLE BOULALE FARAH est affecté a l'Ecole Publique de Djibouti.